drone-spot

Because the leisure drone is a pleasure!

FLIGHT CARD

Faro del Porís - Tenerife - Spidex GP3 Carbon - (ES)

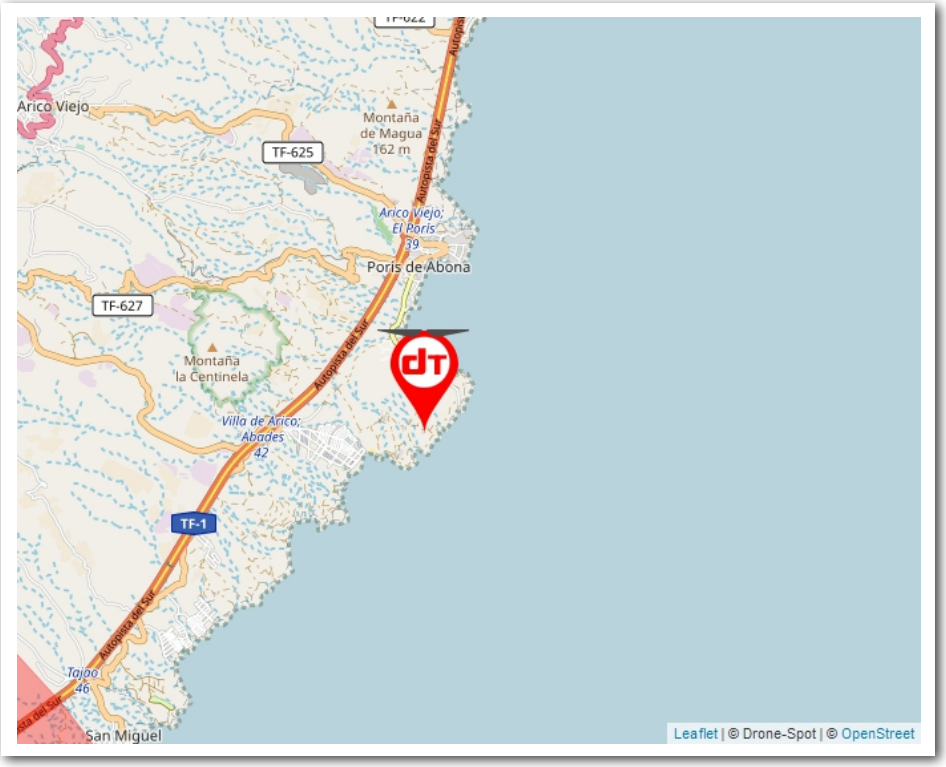

GPS coordinates: Latitude : 28.1510641, Longitude : -16.4261699

Date: 10/09/2018 Submitted by: Noacopter Flight ceiling: 120 m. max.

Type: Water Accessibility: Access by foot < 1 000 m.

Notes: Quedada Goficopters Tenerife
Faro del Porís de Abona - Tenerife

Check list

- Authorized area,
- Up-to-date firmwares (drone, remote, application, ...)
- Correct weather conditions,
- Visual inspection of the drone and propellers,
- Removal of protections (gimbal, camera, ...),
- SD card inserted, correct storage space,
- Correct state of the camera lens (cleaning if necessary, ...),
- Peripherals loaded and connected (remote control, smartphone, tablet, ...),
- Drone battery charged and correctly inserted,
- Correct calibration (compass, horizon, ...),
- Minimum altitude for return home (RTH),
- Maximum flight altitude,
- Number of locked satellites,
- Takeoff area clear,
- Home point correctly registered,

...

EASA
European Union Aviation Safety Agency

Ce drone est un aéronef.
Son utilisation est soumise aux règles aéronautiques.

En tant que pilote de drone, vous avez la responsabilité de le faire voler en toute sécurité.

Avant de le faire voler, vous devez **lire les instructions du fabricant**

Vérifiez où vous êtes autorisé à faire voler votre drone :

www.easa.europa.eu/drones/NAA

Les infractions sont punissables par la loi.

0

À FAIRE

Veillez à être correctement assuré.

Renseignez-vous sur les zones d'interdiction de survol et les limitations applicables dans la zone où vous comptez faire voler le drone.

Ne perdez jamais de vue votre drone.

Maintenez une distance de sécurité entre le drone et les personnes, les animaux ainsi que les autres aéronefs.

Informez immédiatement votre autorité aéronautique nationale si votre drone est impliqué dans un accident qui a causé une blessure grave ou mortelle à une personne ou qui a affecté un aéronef avec équipage.

Faites fonctionner votre drone en respectant les limites définies dans les instructions du fabricant.

À NE PAS FAIRE

Ne faites pas voler votre drone au-dessus d'un grand groupe de personnes.

Ne faites pas voler votre drone à plus de 120 m au-dessus du sol.

Ne faites pas voler votre drone près d'aéronefs et à proximité des aéroports, des héliports ou dans les zones où des mesures d'intervention d'urgence sont en cours.

Ne portez pas atteinte à la vie privée des personnes.

N'utilisez pas le drone pour transporter des marchandises dangereuses ou pour larguer des matières.

Ne modifiez pas votre drone. Seuls les téléchargements de logiciels recommandés par le fabricant du drone sont autorisés.

EASA
European Union Aviation Safety Agency

0
AVEC CAMÉRA

Ce drone est un aéronef.
Son utilisation est soumise aux règles aéronautiques.

En tant que pilote de drone, vous avez la responsabilité de le faire voler en toute sécurité.

Avant de le faire voler, vous devez

- vous assurer que le propriétaire du drone est enregistré auprès de son autorité nationale (à moins qu'il soit déjà enregistré),
- vous assurer que le numéro d'enregistrement est affiché sur le drone,
- lire les instructions du fabricant.

Vérifiez comment vous enregistrer et où vous êtes autorisé à faire voler votre drone :

www.easa.europa.eu/drones/NAA

! Les infractions sont punissables par la loi.

0

AVEC CAMÉRA

À FAIRE

Veillez à être correctement assuré.

Renseignez-vous sur les zones d'interdiction de survol et les limitations applicables dans la zone où vous comptez faire voler le drone.

Ne perdez jamais de vue votre drone.

Maintenez une distance de sécurité entre le drone et les personnes, les animaux ainsi que les autres aéronefs.

Informez immédiatement votre autorité aéronautique nationale si votre drone est impliqué dans un accident qui a causé une blessure grave ou mortelle à une personne ou qui a affecté un aéronef avec équipage.

Faites fonctionner votre drone en respectant les limites définies dans les instructions du fabricant.

À NE PAS FAIRE

Ne faites pas voler votre drone au-dessus d'un grand groupe de personnes.

Ne faites pas voler votre drone à plus de 120 m au-dessus du sol.

Ne faites pas voler votre drone près d'aéronefs et à proximité des aéroports, des héliports ou dans les zones où des mesures d'intervention d'urgence sont en cours.

Ne portez pas atteinte à la vie privée des personnes.

N'effectuez pas volontairement des enregistrements et ne publiez pas des photographies, des vidéos ou des enregistrements sonores de personnes sans leur autorisation.

N'utilisez pas le drone pour transporter des marchandises dangereuses ou pour larguer des matières.

Ne modifiez pas votre drone. Seuls les téléchargements de logiciels recommandés par le fabricant du drone sont autorisés.

EASA
European Union Aviation Safety Agency

1

Ce drone est un aéronef.
Son utilisation est soumise aux règles aéronautiques.

En tant que pilote de drone, vous avez la responsabilité de le faire voler en toute sécurité.

Avant de le faire voler, vous devez

- vous assurer que le propriétaire du drone est enregistré auprès de son autorité nationale (à moins qu'il soit déjà enregistré),
- vous assurer que le numéro d'enregistrement est affiché sur le drone et chargé dans le système d'identification à distance,
- lire les instructions du fabricant,
- suivre la formation en ligne obligatoire et réussir l'épreuve.

Vérifiez comment vous enregistrer, suivre la formation et vérifier où vous êtes autorisé à faire voler le drone :

www.easa.europa.eu/drones/NAA

Les infractions sont punissables par la loi.

1

À FAIRE

Veillez à être correctement assuré.

Renseignez-vous sur les zones d'interdiction de survol et les limitations applicables dans la zone où vous comptez faire voler le drone.

Ne perdez jamais de vue votre drone.

Maintenez une distance de sécurité entre le drone et les personnes, les animaux ainsi que les autres aéronefs.

Informez immédiatement votre autorité aéronautique nationale si votre drone est impliqué dans un accident qui a causé une blessure grave ou mortelle à une personne ou qui a affecté un aéronef avec équipage.

Faites fonctionner votre drone en respectant les limites définies dans les instructions du fabricant.

À NE PAS FAIRE

Ne faites pas voler votre drone au-dessus d'un grand groupe de personnes. Réduisez à un minimum le survol de personnes ne participant pas à l'exploitation du drone.

Ne faites pas voler votre drone à plus de 120 m au-dessus du sol.

Ne faites pas voler votre drone près d'aéronefs et à proximité des aéroports, des héliports ou dans les zones où des mesures d'intervention d'urgence sont en cours.

Ne portez pas atteinte à la vie privée des personnes.

N'effectuez pas volontairement des enregistrements et ne publiez pas des photographies, des vidéos ou des enregistrements sonores de personnes sans leur autorisation.

N'utilisez pas le drone pour transporter des marchandises dangereuses ou pour larguer des matières.

Ne modifiez pas votre drone. Seuls les téléchargements de logiciels recommandés par le fabricant du drone sont autorisés.

EASA
European Union Aviation Safety Agency

2
AVEC MODE À BASSE VITESSE

Ce drone est un aéronef.
Son utilisation est soumise aux règles aéronautiques.

En tant que pilote de drone, vous avez la responsabilité de le faire voler en toute sécurité.

Avant de le faire voler, vous devez

- vous assurer que le propriétaire du drone est enregistré auprès de son autorité nationale (à moins qu'il soit déjà enregistré),
- vous assurer que le numéro d'enregistrement est affiché sur le drone et chargé dans le système d'identification à distance,
- lire les instructions du fabricant,
- suivre la formation en ligne obligatoire et réussir l'épreuve,
- suivre une autoformation pratique et réussir une épreuve théorique dans une entité reconnue par votre autorité nationale.

Vérifiez comment vous enregistrer, suivre la formation et vérifier où vous êtes autorisé à faire voler le drone :

www.easa.europa.eu/drones/NAA

Les infractions sont punissables par la loi.

2

AVEC MODE À BASSE VITESSE

À FAIRE

Veillez à être correctement assuré.

Renseignez-vous sur les zones d'interdiction de survol et les limitations applicables dans la zone où vous comptez faire voler le drone.

Ne perdez jamais de vue votre drone.

Maintenez une distance de sécurité entre le drone et les personnes, les animaux ainsi que les autres aéronefs.

Lorsque le drone vole à proximité de personnes, activez le mode à basse vitesse et maintenez une distance horizontale minimale de 5 m ; dans les autres cas, cette distance doit être de 30 m.

Informez immédiatement votre autorité aéronautique nationale si votre drone est impliqué dans un accident qui a causé une blessure grave ou mortelle à une personne ou qui a affecté un aéronef avec équipage.

Faites fonctionner votre drone en respectant les limites définies dans les instructions du fabricant.

À NE PAS FAIRE

Ne faites pas voler votre drone à plus de 120 m au-dessus du sol.

Ne faites pas voler votre drone près d'aéronefs et à proximité des aéroports, des héliports ou dans les zones où des mesures d'intervention d'urgence sont en cours.

Ne portez pas atteinte à la vie privée des personnes.

N'effectuez pas volontairement des enregistrements et ne publiez pas des photographies, des vidéos ou des enregistrements sonores de personnes sans leur autorisation.

N'utilisez pas le drone pour transporter des marchandises dangereuses ou pour larguer des matières.

Ne modifiez pas votre drone. Seuls les téléchargements de logiciels recommandés par le fabricant du drone sont autorisés.

EASA
European Union Aviation Safety Agency

3

Ce drone est un aéronef.
Son utilisation est soumise aux règles aéronautiques.

En tant que pilote de drone, vous avez la responsabilité de le faire voler en toute sécurité.

Avant de le faire voler, vous devez

- vous assurer que le propriétaire du drone est enregistré auprès de son autorité nationale (à moins qu'il soit déjà enregistré),
- vous assurer que le numéro d'enregistrement est affiché sur le drone et chargé dans le système d'identification à distance,
- lire les instructions du fabricant,
- suivre la formation en ligne obligatoire et réussir l'épreuve.

Vérifiez comment vous enregistrer, suivre la formation et vérifier où vous êtes autorisé à faire voler le drone :

www.easa.europa.eu/drones/NAA

Les infractions sont punissables par la loi.

3

À FAIRE

Veillez à être correctement assuré.

Renseignez-vous sur les zones d'interdiction de survol et les limitations applicables dans la zone où vous comptez faire voler le drone.

Ne perdez jamais de vue votre drone.

Maintenez une distance de sécurité entre le drone et les personnes, les animaux et les autres aéronefs, et restez à une distance d'au moins 150 m des zones résidentielles, commerciales, industrielles et récréatives.

Informez immédiatement votre autorité aéronautique nationale si votre drone est impliqué dans un accident qui a causé une blessure grave ou mortelle à une personne ou qui a affecté un aéronef avec équipage.

Faites fonctionner votre drone en respectant les limites définies dans les instructions du fabricant.

À NE PAS FAIRE

Ne faites pas voler votre drone à plus de 120 m au-dessus du sol.

Ne faites pas voler votre drone près d'aéronefs et à proximité des aéroports, des héliports ou dans les zones où des mesures d'intervention d'urgence sont en cours.

Ne portez pas atteinte à la vie privée des personnes.

N'effectuez pas volontairement des enregistrements et ne publiez pas des photographies, des vidéos ou des enregistrements sonores de personnes sans leur autorisation.

N'utilisez pas le drone pour transporter des marchandises dangereuses ou pour larguer des matières.

Ne modifiez pas votre drone. Seuls les téléchargements de logiciels recommandés par le fabricant du drone sont autorisés.

EASA
European Union Aviation Safety Agency

4

Ce drone est un aéronef.
Son utilisation est soumise aux règles aéronautiques.

En tant que pilote de drone, vous avez la responsabilité de le faire voler en toute sécurité.

Avant de le faire voler, vous devez

- vous assurer que le propriétaire du drone est enregistré auprès de son autorité nationale (à moins qu'il soit déjà enregistré),
- vous assurer que le numéro d'enregistrement est affiché sur le drone,
- lire les instructions du fabricant,
- suivre la formation en ligne obligatoire et réussir l'épreuve.

Vérifiez comment vous enregistrer, suivre la formation et vérifier où vous êtes autorisé à faire voler le drone :

www.easa.europa.eu/drones/NAA

Les infractions sont punissables par la loi.

4

À FAIRE

Veillez à être correctement assuré.

Renseignez-vous sur les zones d'interdiction de survol et les limitations applicables dans la zone où vous comptez faire voler le drone.

Ne perdez jamais de vue votre drone.

Maintenez une distance de sécurité entre le drone et les personnes, les animaux et les autres aéronefs, et restez à une distance d'au moins 150 m des zones résidentielles, commerciales, industrielles et récréatives.

Informez immédiatement votre autorité aéronautique nationale si votre drone est impliqué dans un accident qui a causé une blessure grave ou mortelle à une personne ou qui a affecté un aéronef avec équipage.

Faites fonctionner votre drone en respectant les limites définies dans les instructions du fabricant.

À NE PAS FAIRE

Ne faites pas voler votre drone à plus de 120 m au-dessus du sol.

Ne faites pas voler votre drone près d'aéronefs et à proximité des aéroports, des héliports ou dans les zones où des mesures d'intervention d'urgence sont en cours.

Ne portez pas atteinte à la vie privée des personnes.

N'effectuez pas volontairement des enregistrements et ne publiez pas des photographies, des vidéos ou des enregistrements sonores de personnes sans leur autorisation.

N'utilisez pas le drone pour transporter des marchandises dangereuses ou pour larguer des matières.

Ne modifiez pas votre drone. Seuls les téléchargements de logiciels recommandés par le fabricant du drone sont autorisés.